



## RAPPORT DE LA GSO SUR LES ACTIVITÉS SPS

### RAPPORT DE LA GSO AU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES DE L'OMC

La communication ci-après, reçue le 23 mai 2022, est distribuée à la demande du secrétariat de l'Organisation de normalisation du Golfe (GSO).

## 1 INTRODUCTION

1.1. L'Organisation de normalisation du Golfe (GSO) est une organisation (intergouvernementale) de normalisation à but non lucratif, créée par résolution du Conseil suprême du CCG (vingt-deuxième session, Mascate (Oman), 30 et 31 décembre 2001); entrée en activité en mai 2004, elle est composée des gouvernements du Royaume d'Arabie saoudite, du Royaume de Bahreïn, des Émirats arabes unis, de l'État du Koweït, d'Oman, du Qatar et du Yémen, qui a rejoint la GSO en janvier 2010.

## 2 MISSION DE LA GSO

2.1. La GSO a pour mission d'aider les États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) à réaliser les objectifs énoncés dans sa Charte et dans l'Accord économique du CCG en unifiant les diverses activités de normalisation et en assurant le suivi de leur application et de leur respect par la coopération et la coordination avec les organismes de normalisation des États membres, en s'efforçant de développer les secteurs de la production et des services, de stimuler le commerce entre pays du CCG, de protéger les consommateurs, l'environnement et la santé publique, de renforcer les économies du CCG et leur compétitivité et de satisfaire aux prescriptions de l'Union douanière du CCG et du Marché commun du Golfe.

## 3 STRUCTURE DE LA GSO

3.1. **Le Comité ministériel chargé des questions de normalisation (CM):** est la plus haute autorité de la GSO et jouit de tous les pouvoirs en ce qui concerne son fonctionnement. Le CM est composé des ministres du commerce, de l'industrie et de l'investissement des États membres du CCG.

3.2. **Le Conseil technique de la GSO (CT):** est composé des directeurs des organismes nationaux de normalisation (ONN) des États membres de la GSO.

3.3. **La Présidence:** est dirigée par le Président et est composée des cadres de la GSO. Elle a pour rôle de faciliter les activités de la GSO.

3.4. **Les comités directeurs et les comités techniques de la GSO:** sont composés d'experts techniques représentant chaque organisme national de normalisation des États membres. Les comités font rapport au Conseil d'administration de la GSO et sont chargés de la planification, de la coordination et du suivi de tous les travaux techniques de la GSO en matière de normes, d'évaluation de la conformité, de métrologie, et de notification.

## 4 STRATÉGIE DE LA GSO POUR LA PÉRIODE 2021-2025

4.1. La GSO a défini son plan stratégique à l'horizon 2025, qui a été approuvé par le Comité ministériel de normalisation et qui consiste à faire de la GSO une organisation régionale fiable, réputée pour son excellence en matière de normalisation, et qui joue un rôle de premier plan pour faciliter le Marché commun du Golfe. Pour réaliser son ambition, la GSO s'appuie sur la mise en œuvre réussie de trois axes stratégiques principaux, dont le premier est l'excellence organisationnelle – "Une mise en œuvre précise des activités et opérations de la GSO avec une grande efficacité, aux coûts les plus bas et dans les délais, afin de fournir des services à valeur ajoutée aux États membres du CCG". Le deuxième axe vise à faire de la GSO une organisation régionale pionnière de sorte qu'elle devienne un point de référence important et fiable dans les États membres du CCG en matière de normalisation en se positionnant sur la carte mondiale des organisations et organismes de normalisation et en établissant des partenariats stratégiques effectifs pour soutenir le commerce, l'industrie et l'économie des États membres du CCG. Enfin, le troisième axe a pour but de renforcer l'intégration économique entre les États membres du CCG en faisant en sorte que la GSO contribue à l'avènement d'un marché commun du Golfe et à la croissance économique des États membres au moyen des activités de normalisation, des procédures de mise en conformité et d'un contrôle unifié et effectif des produits, en tant que principaux éléments facilitant le Marché commun du Golfe. En outre, tous les programmes, projets et activités de la GSO ont été alignés sur ces axes.

4.2. La stratégie de la GSO consiste en 10 objectifs stratégiques, 22 indicateurs clés de performance stratégiques et 11 programmes stratégiques.

## 5 NORMES ET MÉTROLOGIE

5.1. La GSO a établi plus de 26 524 [normes et règlements techniques unifiés des pays du Golfe](#), 63% d'entre eux étant fondés sur des normes ou règlements adoptés par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), 20% des normes étant fondées sur celles de la Commission électrotechnique internationale (CEI) à des fins de validation, 4% des normes alimentaires étant fondées sur celles du Codex Alimentarius, 8% étant élaborées par la GSO, le reste des normes adoptées provenant d'autres organisations régionales et internationales. La GSO a adopté des directives de l'ISO/de la CEI pour les travaux techniques comme base de ses propres directives afin de garantir que les comités techniques de la GSO suivent les pratiques internationales lors du processus d'élaboration des normes. À l'heure actuelle, on dénombre 44 comités et sous-comités techniques de la GSO représentant tous les États membres de la GSO et couvrant la plupart des secteurs d'activité des États membres du CCG.

5.2. Par le biais de ses comités techniques, la GSO a transposé plus de 750 normes ISO se rapportant à différentes catégories. Une coopération remarquable entre le GSO/TC 07 et l'ISO/TC 67 (Matériel, équipement et structures en mer pour les industries pétrolière, pétrochimique et du gaz naturel) a abouti à la publication des normes ISO 16961:2015 et ISO:18797:2016 qui sont fondées sur les normes GSO 2057/2010 et GSO 2273/2012.

5.3. La GSO a créé et accueilli la Gulf Association for Metrology ([GULFMET](#)), une organisation régionale de métrologie qui regroupe les instituts nationaux de métrologie des pays du CCG. Le Comité international des poids et mesures (CIPM) dans le cadre du [BIPM](#) a décidé d'accorder à GULFMET le statut de membre à part entière du Comité mixte des organisations régionales de métrologie et du BIPM, avec un droit de parole et de vote à la cent dixième séance du CIPM, qui s'est tenue du 22 au 24 juin 2021.

## 6 ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

6.1. La GSO a élaboré le [Programme d'évaluation de la conformité du CCG](#) dans le but de réduire les obstacles techniques au commerce et de faciliter la libre circulation transfrontières des marchandises entre les États membres du CCG et dans le reste du monde. Dans le cadre du Système mis en place par les pays du Golfe en matière de surveillance de la sécurité des produits dans le Marché commun du CCG, la GSO a publié des règlements techniques horizontaux et verticaux, ainsi que d'autres guides techniques. Deux règlements techniques ont été mis en œuvre au moyen du [marquage de conformité du Golfe](#), à savoir le Règlement technique de la GSO sur les jouets et le Règlement technique de la GSO relatif aux équipements et appareils électriques à basse tension.

6.2. La GSO a également mis au point un système de suivi de la conformité dans les pays du Golfe, qui s'est avéré très utile pour la mise en œuvre du Règlement technique de la GSO relatif aux équipements et appareils électriques à basse tension et qui permet d'assurer un suivi de la chaîne d'approvisionnement autant que de la conformité technique.

6.3. Plus de 480 000 certificats de conformité de véhicules, de pneumatiques et de motocycles ont été émis au moyen du [Système de délivrance de certificats de conformité sous format électronique](#). La GSO est l'autorité chargée de la notification en vertu d'une décision adoptée en mai 2013 par son conseil d'administration. Elle a approuvé 85 organismes notifiés dans de nombreux pays du monde. Plus de 48 460 produits se sont vu apposer une marque de conformité CCG grâce à plus de 58 629 certificats de conformité délivrés via le [Système de suivi de la conformité du CCG](#). De plus, 1 001 programmes d'essai d'aptitude ont été réalisés à titre gratuit pour le compte de 672 laboratoires du CCG dans le cadre de l'une des principales activités de l'[Association des laboratoires des pays du Golfe](#), un réseau ouvert destiné aux laboratoires et aux entreprises qui les soutiennent opérant dans les États membres du CCG. L'Association a été créée à l'initiative de la GSO et sur la base des recommandations de la première conférence du CCG sur la compétence des laboratoires (Dubai, 13 mars 2013).

## 7 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

7.1. La GSO investit pour renforcer les connaissances, les compétences et le savoir-faire des spécialistes des organismes nationaux de normalisation grâce à de vastes programmes mixtes de formation et d'assistance technique. La GSO a créé le [Centre de formation du CCG à la normalisation](#) pour répondre aux besoins et aux exigences des membres de la GSO et a pour but d'aider les membres à participer effectivement au développement des normes internationales, ainsi qu'à accroître leurs compétences concernant les bonnes pratiques de normalisation. Un plan de formation annuel a été conçu sur la base des besoins des ONN et une formation sera dispensée par des experts hautement qualifiés en coopération avec des organisations régionales et internationales de normalisation.

## 8 SOLUTIONS UTILISANT LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI) – INTÉGRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

8.1. La GSO a créé de nombreuses [plates-formes et services électroniques](#) et continue de s'employer à étoffer et à améliorer leur contenu pour répondre aux besoins des États membres en couvrant toutes les activités de normalisation.

8.2. L'ISO et la GSO ont organisé de nombreuses réunions bilatérales virtuelles ainsi que des ateliers sur l'API du Système d'information de l'ISO et le Répertoire mondial de l'ISO, la Standardization Identity Federation (SIF) et la création de normes à l'aide de XML.

8.3. Les systèmes informatiques de la GSO sont intégrés avec l'API du Système d'information de l'ISO. Les négociations ont débuté avec Inera en vue de l'utilisation de "eXtyles", son module complémentaire qui permet de convertir les normes de la GSO du format Word en XML. Les travaux dans ce cadre se poursuivent.

8.4. Aux termes de l'Accord d'adoption signé par la GSO et la CEI à Shanghai en 2019, la CEI autorise la GSO à avoir accès au serveur FTP contenant toutes les normes CEI avec un filigrane générique et via le serveur de la bibliothèque. La GSO et la CEI ont déjà entamé des discussions au sujet de l'utilisation de l'API du Système d'information de la CEI en vue d'avoir accès, au nom des membres de la GSO, aux métadonnées et aux normes non protégées hébergées par la GSO dans les centres nationaux de normes, comme à Oman et au Royaume de Bahreïn.

8.5. Par ailleurs, la GSO a signé des contrats de licences de droits d'auteur avec le Comité européen de normalisation électrotechnique (CEN-CENELEC) en vertu desquels les deux parties ont pleinement accès à leurs métadonnées respectives se rapportant aux normes, qui sont intégrées sur le Portail d'API (CEN-CENELEC). Les systèmes informatiques de la GSO sont également intégrés avec l'API de l'application de publication des normes de l'ASTM. Cette coopération internationale et régionale permet à la GSO de mettre en place une plate-forme unifiée pour effectuer des recherches dans différents catalogues sur les normes et faciliter le processus d'adoption des normes au niveau du CCG.

## 9 COOPÉRATION INTERNATIONALE

9.1. Afin d'établir une coopération mutuellement avantageuse avec les organisations internationales et régionales compétentes, la GSO continue de promouvoir les normes internationales dans le cadre de [67 protocoles d'accord et accords de coopération](#) avec de nombreuses organisations internationales et régionales, telles que l'ISO, la CEI, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (Accords OTC et SPS), le Codex Alimentarius, l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), le Comité européen de normalisation (CEN-CENELEC), l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI), l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières (OADIM), la Commission panaméricaine de normalisation (COPANT), l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et le Conseil des codes internationaux (ICC), entre autres.

9.2. La GSO a participé à de nombreuses réunions internationales et régionales clés dans le cadre de mémorandums d'accord signés avec ses partenaires.

9.3. La GSO a participé à la réunion ordinaire du Comité SPS tenue sous forme virtuelle du 23 au 25 mars 2022, ainsi qu'à la séance informelle du 23 mars 2022 et à la séance thématique du 22 mars 2022 sur les approches des LMR de pesticides, y compris les substances non approuvées pour utilisation sur un marché d'importation, qui favorisent les échanges.

9.4. La GSO a participé à de nombreuses réunions SPS en ligne avec d'autres organisations connexes pendant la période (mars-mai 2022).

9.5. La GSO a procédé à la notification récapitulative par les États membres de certains projets de normes sur des questions SPS.

9.6. La GSO a mis à jour le Règlement technique (GSO n° 1016) relatif aux normes microbiologiques (Norme NON publiée) qui ont été approuvées par le Conseil technique compétent pendant la Semaine Gulfood (28 mars 2022) et ont été précédées d'un atelier destiné au Conseil consacré à la discussion du projet sous sa forme finale (2 mars 2022).

---